



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
Du Conseil Municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 14

Nombre des Membres
Qui ont assisté à
La séance : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Convoqués le : 26/03/2021

COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 01 AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur UJMA Thierry, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents : UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, MISCHLER Nicole, Adjoint au Maire, SCHMIDT Nathalie, conseillère déléguée, CORDELETTE Vincent, LEGRANDJACQUES Denis, BECKER Nicolas, MASSARO Gwenaél, ROBINET Philippe, ZAIRE Maité, VOISIN Evelyne, CEPHACE Emmanuelle, REMY Geoffrey, Conseillers municipaux.

Étaient absents et excusés : HALLINGER Ingrid

Étaient absents non excusés :

Absents ayant donné pouvoir : HALLINGER Ingrid donne pouvoir à SCHMIDT Nathalie

Secrétaire de séance : SCHMIDT Nathalie

=====
Monsieur le 1^{er} adjoint demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour ;
« Point 022-2021-Encasement chèque »

Point 014-2021 – Budget Primitif 2021

Le conseil municipal, après examen des propositions budgétaires 2021, a voté après délibération et à l'unanimité le présent budget présenté au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et la section d'investissement.

- la section de fonctionnement s'équilibre à 538 342.28 € en dépenses et recettes.
- la section d'investissement s'équilibre à 372 290.06 € en dépenses et recettes.

Soit un budget total 2021 équilibré à 910 632.34 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 015-2021 – AMENAGEMENT FONCIER : RESERVES FONCIERES COMMUNALES

Vu les articles L.123-27 à L.123-31 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 10 décembre 2018 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de PIBLANGE ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 9 mars 2021.

Monsieur le premier adjoint fait état de la lettre transmise par Monsieur le Président de la commission communale d'aménagement foncier de PIBLANGE. Celle-ci précise la possibilité dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de constituer une réserve foncière destinée à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux. Ces projets sont susceptibles de concerner des équipements, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, en application des articles L.123-27 à L.123-31 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Une demande expresse doit être présentée et transmise à Monsieur le Président de la commission communale.

Monsieur le premier adjoint propose :

1. que soient attribuées à la commune les parcelles suivantes :

- réserve 1 pour l'aménagement d'un système d'assainissement collectif pour l'annexe de St Bernard en Section 608-B, parcelles :

- o n° 854 partie propriété de VUILLAUME Lucette (épouse Lorente)
- o n° 855 propriété de AUBRY Michel
- o n° 856 propriété de KAUFFMANN Louis
- o n° 857 propriété de BECKER Nicolas
- o n° 858 propriété de LORRILLARD François
- o n° 859 partie propriété de EVRARD Christian
- o n° 860 partie propriété de EVRARD Christian
- o n° 861 partie propriété de LORRILLARD Marceline (épouse Auburtin)
- o n° 862 partie propriété de BECKER Nicolas
- o n° 863 partie propriété de LORRILLARD Marceline (épouse Auburtin)
- o n° 864 partie propriété de EVRARD Christian
- o n° 865 partie propriété de EVRARD Christian
- o n° 868 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard
- o n° 869 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard
- o n° 870 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard
- o n° 871 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard
- o n° 872 partie propriété de MARTIGNON Robert
- o n° 873 partie propriété de MARTIGNON Robert
- o n° 874 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard
- o n° 875 partie propriété de KUHLEMEIER Bernard

- réserve 2 pour l'installation d'équipements de services publics et de petits commerces, en Section 5 :

- o parcelle n° 110 et 176 parties propriétés de la SARL Agemsory
- o parcelle n° 175 partie propriété de la commune de Piblangue

- réserve 3 pour projets d'urbanisation future en Section 7 :

- o parcelles n° 37 et 80 parties propriétés de REINERT Daniel
- o parcelle n° 39 partie propriété de REINERT Jean

2. que le cas échéant le complément nécessaire à l'apport communal soit prélevé sur le périmètre, dans la limite de 2% du territoire aménagé.

3. d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'acquisition éventuelle de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. demande que soient attribuées à la commune les parcelles proposées dans l'objectif de réaliser les équipements envisagés.

2. décide, le cas échéant, que le complément nécessaire à l'apport communal sera prélevé sur le périmètre, dans la limite de 2% du territoire aménagé.

3. autorise Monsieur le premier adjoint à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'acquisition éventuelle de ces parcelles.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 016-2021 – AMENAGEMENT FONCIER ; CHEMIN COMMUNAUX

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 10 décembre 2018 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de PIBLANGE ;

Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de PIBLANGE ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 9 mars 2021.

Monsieur le Premier adjoint donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre sous forme de plan projet, et propose :

- d'approuver ce projet qui prévoit :
 - o de créer les chemins ruraux et d'exploitation;
 - o de supprimer ou modifier les chemins ruraux et d'exploitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- d'approuver le projet présenté et de proposer les modifications listées dans le tableau ci-dessous
- de créer les chemins ruraux et d'exploitation listés (plan à joindre)
- de supprimer les chemins ruraux et d'exploitation dont le détail figure également au tableau ci-dessous :

| TYPE D'OPERATION | Références du PLAN PROJET | Localisation dans la commune | Dénomination votée |
|--|---------------------------|------------------------------|--|
| CHEMINS RURAUX CONSERVES | A | ST BERNARD | Chemin rural Militaire |
| | B | ST BERNARD | Chemin rural Militaire |
| | C | ST BERNARD | Chemin rural des Rayus |
| | F | ST BERNARD | chemin rural de la Petite Boucle |
| | M | DROGNY | Chemin rural de la Forêt |
| | X | BOCKANGE | Chemin rural de Bayer |
| CHEMINS RURAUX CONSERVES ET PROLONGES EN CREATION | D | ST BERNARD | Chemin rural de la grandee Boucle |
| CHEMINS RURAUX CREES | E | ST BERNARD | Chemin rural de la Petite Boucle |
| | G | ST BERNARD | Chemin rural de la Petite Boucle |
| | H | PIBLANGE | Chemin rural du Tiefental |
| | N | DROGNY | Chemin rural du Breuil |
| | P | PIBLANGE | Chemin rural des Vergers |
| | Y | BOCKANGE | Chemin rural du Spitzheck |
| | A2 | BOCKANGE | Chemin rural du fort de l'Anzeling |
| CHEMIN RURAL TRANSFORME EN CHEMIN D'EXPLOITATION | Z | BOCKANGE | Chemin d'exploitation du Kaiserstueck |
| CHEMINS D'EXPLOITATION TRANSFORMES EN CHEMINS RURAUX | i | PIBLANGE | Chemin rural du Craver |
| | J | PIBLANGE | Chemin rural du Mischelsborn |
| | O | PIBLANGE | Chemin rural des Jardins |
| CHEMINS D'EXPLOITATION CREES | K | PIBLANGE | Chemin d'exploitation du Mischelsborn |
| | L | ST BERNARD | Chemin d'exploitation du Tunnel |
| | T | BOCKANGE | Chemin d'exploitation de Beuvrot |
| | W | BOCKANGE | Chemin d'exploitation de la Limite |
| CHEMINS D'EXPLOITATION CONSERVES | Q | PIBLANGE | Chemin d'exploitation des Vignes |
| | R | PIBLANGE | Chemin d'exploitation du Hochwald |
| | S | PIBLANGE | Chemin d'exploitation de Laengwiese |
| | U | BOCKANGE | Chemin d'exploitation du Ruisseau |
| | A1 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation du Peter Vogel |
| CHEMIN D'EXPLOITATION CONSERVE PARTIELLEMENT | V | BOCKANGE | Chemin d'exploitation du Galdberg |
| | | | Dénomination actuelle |
| CHEMINS A SUPPRIMER | 1 | ST BERNARD | Chemin rural |
| | 2 | ST BERNARD | Sentier de Burtoncourt à St Bernard |
| | 3 | ST BERNARD | Chemin |
| | 4 | ST BERNARD | Sentier d'Aboncourt |
| | 5 | ST BERNARD | Chemin St Bernard à Aboncourt (partie) |
| | 6 | ST BERNARD | Sentier |
| | 7 | ST BERNARD | Chemin Rural |
| | 8 | ST BERNARD | Chemin d'exploitation |
| | 9 | PIBLANGE | Sentier |
| | 10 | PIBLANGE | Sentier |
| | 11 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| | 12 | DROGNY | Sentier |

| | | |
|----|----------|-----------------------|
| 13 | DROGNY | Chemin d'exploitation |
| 13 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| 14 | PIBLANGE | Chemin Rural |
| 15 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| 16 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| 17 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| 18 | PIBLANGE | Chemin d'exploitation |
| 19 | BOCKANGE | Chemin d'exploitation |
| 20 | BOCKANGE | Chemin d'exploitation |

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 017-2021 – AMENAGEMENT FONCIER : MAITRISE D'OUVRAGE SUR
LES TRAVAUX CONNEXES**

Vu l'article L.133-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 10 décembre 2018 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de PIBLANGE ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 9 mars 2021.

Monsieur le premier adjoint donne lecture de la lettre transmise par Monsieur le président de la commission communale d'aménagement foncier de PIBLANGE relative à la maîtrise d'ouvrage de tout ou partie des travaux connexes.

Monsieur le premier adjoint précise que le Conseil Municipal est en mesure de décider si la commune :

- assure la maîtrise d'ouvrage totale des travaux connexes.

OU

- n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes. Dans ce cas, les travaux seront exécutés par l'Association Foncière créée dans le cadre de l'aménagement foncier de Piblangé.

OU

- n'assure que partiellement la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes, selon la combinaison des conditions énoncées précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Piblangé. La maîtrise d'ouvrage des travaux connexes est confiée à l'Association Foncière de Piblangé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 018-2021 – TAXES LOCALES

Le 1^{er} Adjoint au Maire explique que le taux de référence de la TFB est majoré du taux 2020 voté par le Conseil Départemental en compensation de la suppression de la TH perçue auparavant par la commune. Le nouveau taux de référence de la TFB devient 26.06 % (11.80 + 14.26 %). Il propose pour 2021 de ne pas majorer les nouveaux taux de référence, et de les voter sans modification :

| | <u>2021</u> |
|--------------------------|-------------|
| TAXE FONCIERE (bâti) | 26.06 % |
| TAXE FONCIERE (non bâti) | 54.41 % |

Le conseil Municipal décide de maintenir les taux de référence proposés.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 019-2021 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Afin de soutenir leur engagement, le 1^{er} adjoint au Maire propose de verser une subvention aux différentes associations. Le versement sera effectué après avoir reçu une demande écrite de la part de ladite association.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------------|-------|------|------|--------|
| Association Foncière de Piblange | 1000€ | 700€ | 700€ | 700 |
| Prévention routière | 80€ | 80€ | 100€ | 80 |
| USEP | 200€ | 200€ | 200€ | 100 |
| Familles Rurales | 500€ | 753€ | 300€ | 200 |
| ABRI PC DE BOCKANGE | 200€ | 200€ | 400€ | 200 |
| UPERCUT | 200€ | 200€ | 300€ | 200 |
| SHAN | 80€ | 80€ | 100€ | 80 |
| Pie Blanche | -/- | 200€ | 200€ | 200 |
| TOTAL sur 2021 | | | | 1760 € |

Le Conseil Municipal, après délibération approuve ces répartitions, et tient à préciser qu'il a tenu compte de l'investissement de chaque association au sein de la commune en 2020 et des projets 2021, et charge le 1^{er} Adjoint de leur verser les fonds une fois la demande réceptionnée ; les différents montants seront imputés à l'article 6574 du BP 2021.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 020-2021 – Participation aux frais scolaire

Le 1^{er} adjoint expose au conseil que les années précédentes la commune versait 30 € par élèves pour les frais de scolarité (livres, documents,) ; compte tenu de la conjoncture financière et après avoir réuni la commission des finances et avis de celle-ci, il propose au conseil municipal une participation aux frais de scolarité sur l'année civile 2021 aux écoles de Piblangue, à hauteur de 25 € par élève.

Après délibération le Conseil Municipal décide de verser aux écoles de Piblangue un montant de 25 € par élève.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 021-2021 – Subvention école projet pédagogique

Le 1^{er} adjoint expose au conseil la demande de subvention de 1200 € faite par la coopérative scolaire pour un projet pédagogique « cinéma » qui aura lieu en juin 2021 pour 2 classes de l'école primaire. La participation de la commune de Burtoncourt est également sollicitée pour ses enfants scolarisés à Piblangue.

Après débat le conseil accorde une subvention pour les élèves de la commune d'un montant maximum de 1 200 € à la coopérative scolaire, et charge le 1^{er} adjoint et le comptable du trésor de verser les fonds.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point 022-2021 – Encaissement chèques

M. Le 1^{er} adjoint demande aux membres du conseil d'encaisser deux chèques provenant de la société INFOBUREAU d'un montant respectif de 3 146.00 € et de 1 175.00 €, couvrant les frais de résiliation des contrats des anciens copieurs de la commune auprès des sociétés Global Bureautique et Fac-Similé

Après débat, le conseil autorise le 1^{er} adjoint à encaisser les deux chèques pour un montant total de 4 321 €.

ET CHARGE le représentant de la commune de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Point Divers :

Mme. Mischler : Conseil d'école du 16/3 :

- St Nicolas 2021 pas de livre retour à la tradition (chocolat ou pain d'épices)
- Formation extincteur (utilisation et manipulation extincteur) pour les personnels et enseignants à organiser en 2021
- contrat d'entretien toit salle des fêtes à revoir en 2021
- contrat lave-vaisselle et chaîne de froid (salle des fêtes et péri) à revoir en 2021

M. UJMA : - citerne gaz : changement de prestataire et résiliation du contrat de fourniture actuel

- église : travaux de réparations prioritaires au niveau des toitures à réaliser suite à réception en mairie d'un courrier de constatation de M. le Président du Conseil de Fabrique

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

CHARGE le représentant de la commune de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS. TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 01/04/2021

Pour le Maire empêché
Thierry UJMA
1^{er} Adjoint au Maire



| | | |
|---|---|--|
| <p>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.</p> | <p>PUBLIÉ LE : 06 AVRIL 2021</p> | <p><u>TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE</u> <u>LE :</u> 06 AVRIL 2021</p> |
|---|---|--|